

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENTS

À la cent trente-neuvième séance ordinaire du conseil de la Municipalité Régionale de Comté du Golfe-du-Saint-Laurent tenue le mercredi 22 janvier 2025 à 16 h au bureau de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent situé au 29, chemin d'Aylmer Sound, bureau 400 à Chevery et à laquelle sont présents:

SONT PRÉSENTS:

Madame Gladys Driscoll Martin	préfète, mairesse de Saint-Augustin;
Madame Dale Roberts Keats	préfète suppléante, mairesse de Bonne-Espérance;
Monsieur Colin Shattler	conseiller, maire de Blanc-Sablon;
Madame Gena Chubbs	conseillère, mairesse de Gros-Mécatina;
Siège vacant	conseiller, administrateur Côte-Nord-du-Golfe- Saint-Laurent.

Formant quorum sous la présidence de Madame Gladys Driscoll Martin.

SONT AUSSI PRÉSENTES:

Madame Karine Monger	directrice générale et secrétaire-trésorière;
Madame Marie Geneva Jones	adjointe administrative et secrétaire-trésorière adjointe.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Résolution 2025-01-01
Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Procès-verbal;
 - 3.1 Résolution 2025-01-02
Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 novembre 2024;
4. Administration;
 - 4.1 Résolution 2025-01-03
Rapports des déboursés effectués pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2024 - Approbation;
 - 4.2 Résolution 2025-01-04
Rapports des déboursés effectués pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2024 - Approbation;
 - 4.3 Résolution 2025-01-05
Mandat Luc Fortin & Associés – Processus pour le maintien de l'équité salariale;
5. Résolution 2025-01-06
Couverture cellulaire;
6. Résolution 2025-01-07
Facturation aux municipalités desservies par les services de la Sûreté du Québec;
7. Résolution 2025-01-08
Dénonciation de la suspension temporaire du Programme d'adaptation de domicile – Société d'habitation du Québec;
8. Résolution 2025-01-09
Autorisation à signer les effets bancaires de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;
9. Résolution 2025-01-10
Représentant de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent sur différent comité;
10. Informatique Côte-Nord;
 - 10.1 Résolution 2025-01-11
Soumission 8016 – Renouvellement – Services de sécurité Fortinet pour le réseau fibre de la MRCGSL situé au Centre de service scolaire du Littoral à Sept-Îles;

11. LNS Progress;
 - 11.1 Résolution 2025-01-12
Mckay & Co – Offre d’accompagnement pour le réseau LNS Progress;
 - 11.2 Résolution 2025-01-13
Les âmes sœurs – Identité visuelle pour le réseau LNS Progress;
12. Résolution 2025-01-14
Urgence en approvisionnement en denrées alimentaires pour la communauté d’Unamen Shipu;
13. Période de questions;
14. Fermeture de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 16 h et Madame Gladys Driscoll Martin souhaite la bienvenue à tous.

RÉSOLUTION – 2025-01-01 LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l’ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 22 janvier 2025;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Colin Shattler

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’ADOPTER l’ordre du jour de la séance ordinaire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 22 janvier 2025.

PROCÈS-VERBAL

RÉSOLUTION – 2025-01-02 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 NOVEMBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 27 novembre 2024;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 27 novembre 2024.

ADMINISTRATION

RÉSOLUTION – 2025-01-03 RAPPORTS DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 30 NOVEMBRE 2024 - APPROBATION

CONSIDÉRANT QU’un rapport des déboursés est présenté au Conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Colin Shattler

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D'ADOPTER le rapport des déboursés de la MRC du Golfe-du Golfe-du-Saint-Laurent pour la période du 1er au 30 novembre 2024 totalisant 437 538.15 \$.

RÉSOLUTION – 2025-01-04 RAPPORTS DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 DÉCEMBRE 2024 - APPROBATION

CONSIDÉRANT QU'un rapport des déboursés est présenté au Conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Monsieur Colin Shattler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le rapport des déboursés de la MRC du Golfe-du Golfe-du-Saint-Laurent pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2024 totalisant 306 999.12\$.

RÉSOLUTION – 2025-01-05 MANDAT LUC FORTIN & ASSOCIÉS – PROCESSUS POUR LE MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE

CONSIDÉRANT QUE l'application de la Loi sur l'équité salariale date de novembre 2001;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a réalisé la démarche de maintien de l'équité salariale en 2020;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'enclencher une nouvelle démarche, en conformité avec les exigences de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, impliquant de constater les changements survenus dans l'organisation en ce qui a trait à la création de nouveaux postes, de nouvelles catégories d'emploi et aux modifications ayant été apportées aux emplois actuels ou à leurs conditions;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la proposition de Luc Fortin & Associés pour de l'accompagnement dans le cadre du processus d'analyse et d'évaluation du maintien de l'équité salariale (sans comité);

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gena Chubbs

APPUYÉ par Madame Daler Roberts Keats

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER l'offre de service de Luc Fortin & Associés pour la réalisation du processus de maintien de l'équité salariale, payable par le budget de l'administration générale (honoraires professionnels).

RÉSOLUTION – 2025-01-06 COUVERTURE CELLULAIRE

CONSIDÉRANT QUE la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible;

CONSIDÉRANT QUE cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région;

CONSIDÉRANT QUE malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE DEMANDER au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois :

D'INCLURE dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaire de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.

RÉSOLUTION – 2025-01-07 FACTURATION AUX MUNICIPALITÉS DESSERVIES PAR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE les municipalités desservies par la Sûreté du Québec viennent de recevoir leur facture pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE la moyenne des augmentations annoncées s'établit à 6,47%, mais que les hausses pour plusieurs municipalités sont beaucoup plus importantes, voire considérables;

CONSIDÉRANT QUE la facture 2025 marque la fin de la période transitoire pour mener à un partage de 50-50 de la facture pour les services de la Sûreté du Québec, entre le Gouvernement et les municipalités. Une période caractérisée par l'établissement d'un plafond d'augmentation à 7 % et d'un plancher à 2 %;

CONSIDÉRANT QUE lors des négociations de la nouvelle formule en 2019, les autorités du ministère de la Sécurité publique avaient assuré à ses partenaires municipaux que les augmentations seraient d'environ 3 % par année une fois la période transitoire terminée et que cette formule mettrait le monde municipal à l'abri de hausses de la nature de celles qui sont annoncées en 2025;

CONSIDÉRANT QUE le taux d'inflation est maintenant de moins de 2 %;

CONSIDÉRANT QUE les médias ont récemment fait état de la gestion du temps supplémentaire des policiers dans les régions, qui occasionne une pression importante sur le coût global du service de la Sûreté du Québec facturé aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les questions légitimes de plusieurs élus concernant l'impact réel du nombre de postes de policiers non comblés et du recours important au temps supplémentaire alors qu'un service de police efficace demande de la stabilité et une présence communautaire développée de longue haleine;

CONSIDÉRANT QUE la hausse inconsidérée des coûts de la Sûreté du Québec et leur impact sur la facture imposée aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le monde municipal n'est pas impliqué dans la détermination des conditions de travail des policiers et la gestion de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le montant total facturé aux municipalités pour 2025 s'élève à plus de 444,8 M\$, un montant considérable qui devrait donner aux municipalités un droit de regard sur la gestion de ces services;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Colin Shattler

APPUYÉ par Madame Dale Roberts Keats

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE DEMANDER AU MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, MONSIEUR FRANÇOIS BONNARDEL :

DE MANDATER une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés municipales de transport et qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars;

DE CONSERVER un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans la formule permanente comme dans la formule transitoire tant que l'analyse n'aura pas permis d'identifier des moyens pour contrôler la hausse inconsidérée du coût des services de la Sûreté du Québec;

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution au ministre de la Sécurité publique, Monsieur François Bonnardel, à la députée de la circonscription de Duplessis, ministre de l'Emploi et ministre responsable de la Côte-Nord, Madame Kateri Champagne Jourdain, à la directrice générale de la Sûreté du Québec, Madame Johanne Beausoleil et au président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), Monsieur Jacques Demers.

RÉSOLUTION – 2025-01-08 DÉNONCIATION DE LA SUSPENSION TEMPORAIRE DU PROGRAMME D'ADAPTATION DE DOMICILE – SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le 22 novembre dernier, la Société d'habitation du Québec (SHQ) transmettait une communication nous informant de la suspension temporaire des volets 1 (Adaptation de domicile) et 2 (Remplacement d'appareils élévateurs non conformes) du Programme d'adaptation de domicile (PAD) pour 2024-2025, et ce, pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT QUE cette mesure est justifiée par la forte augmentation du nombre de demandes, particulièrement pour le volet 1;

CONSIDÉRANT QUE l'on constate que le gouvernement et les sociétés d'État appliquent actuellement des compressions budgétaires dans divers programmes et mesures qui affectent plusieurs sphères de la société;

CONSIDÉRANT QUE cette suspension temporaire frappe une clientèle vulnérable, soit les personnes vivant avec un handicap et les personnes en perte d'autonomie;

CONSIDÉRANT QUE la raison d'être du PAD est de permettre aux personnes admissibles de vivre dans leur résidence le plus longtemps possible;

CONSIDÉRANT QUE les travaux exécutés par le biais de ce programme visent à réaliser des aménagements qui ont pour objectif de permettre aux bénéficiaires de combler leurs besoins de base pour avoir une qualité de vie minimale;

CONSIDÉRANT QUE cette mesure temporaire est contraire à la volonté exprimée par le gouvernement de maintenir les gens le plus longtemps possible dans leur milieu de vie;

CONSIDÉRANT QUE cette mesure pénalise sévèrement des personnes qui se trouvent déjà dans des situations d'extrême vulnérabilité;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement ne devrait sabrer dans les programmes qui s'adressent aux personnes vulnérables qu'en dernier recours;

CONSIDÉRANT QUE la raison qui explique cette suspension temporaire devrait plutôt être la raison pour laquelle les fonds dédiés à ce programme devraient être augmentés par le gouvernement afin d'éviter cette suspension;

CONSIDÉRANT QUE l'annonce de cette compression budgétaire a généré beaucoup d'insatisfaction et d'inquiétude auprès des personnes admissibles;

CONSIDÉRANT QUE cette mesure génère de l'épuisement, de l'anxiété, voire même de la souffrance auprès des personnes privées de ce programme de subvention;

CONSIDÉRANT QUE des dossiers étaient prêts à être réalisés par des personnes admissibles;

CONSIDÉRANT QU'il y a actuellement des dossiers en attente dans la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent, et que cette suspension fera en sorte d'allonger cette liste d'attente pour des personnes qui ont des besoins immédiats;

CONSIDÉRANT QUE cette suspension engendre beaucoup de démobilisation auprès des inspecteurs accrédités ainsi qu'auprès des entreprises spécialisées dans la réalisation de travaux d'adaptation;

CONSIDÉRANT QU'il existe un risque réel de perdre des inspecteurs accrédités ainsi que des entrepreneurs spécialisés qui seront forcés d'aller chercher des contrats dans d'autres créneaux;

CONSIDÉRANT QUE le contexte de pénurie de main-d'œuvre et d'entrepreneurs qui sévit actuellement;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Colin Shattler

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE DÉNONCER vigoureusement la suspension temporaire du Programme d'adaptation de domicile dont il est question dans le préambule de la présente résolution;

DE DEMANDER au gouvernement de revenir sur sa décision et de redémarrer immédiatement les activités des volets 1 et 2 du Programme d'adaptation de domicile;

DE TRANSMETTRE la présente résolution au premier ministre, François Legault, à Madame France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'habitation, à Mme Kateri Champagne Jourdain, députée de Duplessis, ministre de l'Emploi et ministre responsable de la Côte-Nord, à M. Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités.

RÉSOLUTION – 2025-01-09 AUTORISATION À SIGNER LES EFFETS BANCAIRES DE LA MRC DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent doit nommer les personnes autorisées, auprès de la Caisse Desjardins Minganie- Basse-Côte-Nord, à signer toute convention relative aux comptes numéros 303172 de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent au compte épargne avec opérations et du compte avantage entreprise incluant les chèques, à régler toutes affaires bancaires avec ladite Caisse et à signer pour et au nom de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent toutes conventions relatives aux produits et services de la Caisse susmentionnée;

CONSIDÉRANT QUE nous devons remplacer Madame Darlene Rowsell Roberts, Monsieur Randy Jones qui ne sont plus à la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent et Madame Jacqueline Gallibois qui n'est plus co-directrice générale par intérim;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gena Chubbs

APPUYÉ par Monsieur Colin Shattler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER Madame Gladys Driscoll Martin, préfète, Madame Dale Roberts Keats, préfète suppléante, Madame Karine Monger, directrice générale et secrétaire-trésorière et Madame Marie Geneva Jones, adjointe administrative et secrétaire trésorière adjointe, à signer au nom de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent et donner accès au compte à Madame Marie Geneva Jones, adjointe administrative à des fins de gestion.

RÉSOLUTION – 2025-01-10 REPRÉSENTANT DE LA MRC DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENT SUR DIFFÉRENT COMITÉ

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de revoir la nomination des représentants de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent au sein de comités en raison du départ à la retraite de Madame Darlene Rowsell-Roberts;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Colin Shattler

APPUYÉ par Madame Gena Shattler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE NOMMER au comité directeur OVT-FRR-1 Madame Dale Roberts Keats, préfète suppléante et mairesse de Bonne-Espérance;

DE NOMMER à l'assemblée des MRC de la Côte-Nord, Madame Gladys Driscoll Martin, préfète, Madame Dale Roberts Keats, préfète suppléante et Madame Karine Monger, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe;

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution à Madame Marthe Kleiser, directrice régionale Côte-Nord du ministère des affaires municipales et de l'habitation.

INFORMATIQUE CÔTE-NORD

RÉSOLUTION – 2025-01-11 SOUMISSION 8016 – RENOUELEMENT – SERVICES DE SÉCURITÉ FORTINET POUR LE RÉSEAU FIBRE DE LA MRCGSL SITUÉ AU CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE DU LITTORAL À SEPT-ÎLES

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une soumission d'Informatique Côte-Nord Inc. pour le renouvellement du service de sécurité Fortinet pour le réseau fibre de la MRCGSL situé au Centre de service scolaire du Littoral à Sept-Îles;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE RETENIR la soumission #8016 d'Informatique Côte-Nord Inc. payable par le budget de l'administration générale (Équipement informatique (Service consultant));

D'AUTORISER Madame Karine Monger à signer le contrat de service #8016 au montant de 10 075.26 \$.

LNS PROGRESS

RÉSOLUTION – 2025-01-12 MCKAY & CO – OFFRE D’ACCOMPAGNEMENT POUR LE RÉSEAU LNS PROGRESS

CONSIDÉRANT QUE nous avons signé une entente de délégation concernant l’aide financière accordée par la Fondation Lucie et André Chagnon dans le cadre de l’entente de partenariat de la Table Santé Qualité de Vie de la Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une offre de service de McKay & Co pour le soutien et l’accompagnement de la stratégie de mobilisation de l’agent de développement communautaire, Joanne Jones;

CONSIDÉRANT QUE l’offre d’accompagnement est au montant de 5 200 dollars plus taxes applicables pour un total de 40 heures;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Colin Shattler

APPUYÉ par Madame Dale Roberts Keats

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’ACCEPTER l’offre de McKay & Co au montant de 5 200 dollars pour le soutien et l’accompagnement de la stratégie de mobilisation de l’agent de développement territorial.

RÉSOLUTION – 2025-01-13 LES ÂMES SŒURS – IDENTITÉ VISUELLE POUR LE RÉSEAU LNS PROGRESS

CONSIDÉRANT QUE nous avons signé une entente de délégation concernant l’aide financière accordée par la Fondation Lucie et André Chagnon dans le cadre de l’entente de partenariat de la Table Santé Qualité de Vie de la Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une offre de service de Marie-Noelle Harvey – Les Âmes Sœurs pour la création d’une identité visuelle;

CONSIDÉRANT QUE l’offre d’accompagnement est au montant de 1 500 dollars plus taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gena Chubbs

APPUYÉ par Monsieur Colin Shattler

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’ACCEPTER l’offre de Marie-Noelle Harvey - Les Âmes Sœurs au montant de 1 500 dollars pour la création d’une identité visuelle.

RÉSOLUTION – 2025-01-14 URGENCE EN APPROVISIONNEMENT EN DENRÉES ALIMENTAIRES POUR LA COMMUNAUTÉ D’UNAMEN SHIPU

CONSIDÉRANT QUE la fermeture récente d’un des trois magasins d’alimentation dans la communauté d’Unamen Shipu crée un déséquilibre majeur quant à l’approvisionnement en denrées;

CONSIDÉRANT QUE les deux magasins d’alimentation restant sont incapable de répondre aux besoins d’approvisionnement de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE les conditions météorologiques ne permettent pas encore les déplacements via la Route Blanche et par le fait même les échanges intrarégionaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de bande d’Unamen Shipu a effectué une demande à la Société des Traversiers du Québec;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Monsieur Colin Shattler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE SUPPORTER le conseil de bande d'Unamen Shipu avec la demande effectuée à la Société des Traversiers du Québec de prolonger les opérations du Bella Desgagnés jusqu'au minimum 15 février 2025;

D'ENVOYER une copie de cette résolution à Monsieur Raymond Bellefleur, Chef du Conseil de bande d'Unamen Shipu, à Monsieur Ian Lafrenière, ministre responsable des relations avec les Premières Nations et les Inuits, à Madame Kateri Champagne Jourdain, ministre de l'Emploi et ministre responsable de la région de la Côte-Nord, à Madame Greta Bédard, présidente directrice générale de la Société des Traversiers du Québec.

FERMETURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 16 h 22, il est proposé par Madame Gena Chubbs, appuyé par Monsieur Colin Shattler que la séance soit levée.


Gladys Driscoll Martin
Préfète


Karine Monger
Directrice général et secrétaire-trésorière